

nemis de la France. Il est choisi, (3) à cinquante quatre ans, pour aller, à six mille lieues, régir les possessions de la France et détruire les possessions rivales de celles de la France. On l'envoie, avec des promesses qui ne sont point exécutées, (4) avec des pouvoirs qui sont méconnus, et cependant, dénué de tous moyens, traversé par mille manœuvres, abandonné d'un côté, trahi de l'autre, il crée d'abord des ressources et des succès, il remporte des victoires, il fait des conquêtes pour la France (2) Réduit bientôt à se défendre, il lutte seul contre la disette et la rébellion ; il immole son repos, sa fortune, sa santé ; il brave la pauvreté la faim, le poison, l'assassinat, pour servir la France. Obligé enfin de succomber sous la nécessité, il est tourmenté par une moitié de ses vainqueurs, admiré par l'autre, à l'instant même de sa chute ; (3) et à son retour, il est diffamé, calomnié, accusé en France. (4) Il invoque la justice du ministère contre ses calomnieux, c'est-à-dire contre un ramas de subalternes coupables qui ne cherchent à flétrir sa réputation que parce qu'il a, le premier, dénoncé leurs prévarications ; et, pour toute réponse, le ministère, qui voudrait éviter la honte d'être criminel, mais qui ne se sent pas le courage d'être juste, le presse de quitter la France. Il se refuse avec indignation à ce projet révoltant d'une fuite déshonorante il demande des fers et des juges : le ministère lui donne sur-le-champ des fers. (5) Quinze mois après, le hasard lui donne des juges, et l'on imagine de le poursuivre comme *ayant pu voler et trahir la France*. Ces premiers juges sont trouvés incompetents ; une commission est créée, et l'on se hâte de la rendre aussi incompetente que

(1) Il s'embarqua le 20 février 1757, et aborda à Pondichéry, le 28 avril 1758, avec quatre vaisseaux chargés de troupes : on lui en avait promis six.—(2) *Biogr. univ.*, t. XXIII, p. 245-248.—(3) Il fut obligé de livrer Pondichéry aux Anglais le 16 Janvier 1761. *Biogr. univ.*, t. XXIII, p. 251.—(4) Amené prisonnier à Londres, le 23 septembre 1761, il apprit qu'on calomniait sa conduite en France, et il obtint du ministère anglais la permission de venir se justifier à Paris.—(5) Il fut renfermé à la Bastille, le 5 novembre 1762.—(6) Lally aurait dû être jugé par un conseil de guerre : il le demanda en vain ; il fut réduit à discuter ses opérations militaires avec un de ses palefreniers, en présence des gens de robe qui devaient le juger.